

Procès-verbal de fin d'enquête publique

L'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune de Cravanche s'est déroulée du 12 novembre 8h30 au 10 décembre et du 7 au 14 janvier 2020 17h30 soit une durée totale de l'enquête de 34 jours.

1) MODALITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La présente enquête, dont le siège a été fixé en Mairie de Cravanche, s'est déroulée en deux phases suite à l'empêchement de M. Guy BOURGEOIS et la désignation de Gilles MAIRE en remplacement par le tribunal administratif de Besançon. Les pièces du dossier d'enquête et le registre ont été tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture au public de la mairie, pendant les périodes d'ouverture d'enquête. Il était également possible d'émettre des observations, de consulter les pièces du dossier et le registre d'enquête dématérialisé sur le site de la ville de Cravanche. Les observations, parvenues en mairie pendant la phase d'interruption de l'enquête ont été prises en compte.

Permanences

Les Commissaires Enquêteurs ont tenu au total **4 permanences** conformément aux dispositions des arrêtés d'organisation:

1^{ère} phase de l'enquête : M. BOURGEOIS

- mardi 12 novembre 2019 de 8H30 à 11H30(ouverture exceptionnelle)
- samedi 23 novembre 2019 de 8H30 à 11H30
- mercredi 4 décembre 2019 de 14H30 à 17H30

2^{ème} phase de l'enquête : M. MAIRE

- mardi 14 janvier 2020

Déroulement de l'enquête publique

L'enquête s'est déroulée dans un bon climat. Aucun événement contraire au bon déroulement de l'enquête n'est à signaler. Les contacts avec le public ont toujours été très courtois et aucune animosité particulière des intervenants n'est à relever.

Affichage

Aucun manquement aux dispositions réglementaires n'a été constaté par le Commissaire Enquêteur.

Publicité

L'enquête a fait l'objet de 4 parutions dans les journaux l'Est Républicain, édition de Belfort et la Terre de chez nous :

- 1^{ère} phase de l'enquête : 23 octobre et 14 novembre (Est Républicain) 25 octobre et 15 novembre (Terre de chez Nous)
- 2^{ème} phase de l'enquête : 20 décembre 2019 et 10 janvier 2020 pour ces deux journaux

Une information en page d'accueil du site internet de la ville de Cravanche permettait d'accéder aisément aux pièces du dossier et d'émettre des observations par voie électronique.

2) BILAN DES OBSERVATIONS

Cette enquête a suscité une bonne participation du public. Pendant les quatre permanences tenues en mairie, 16 personnes ont rencontré le commissaire-enquêteur.

Le bilan des observations portées sur les registres est de 28 se décomposant comme suit :

Registre papier : 11 observations Registre dématérialisé : 17 observations

3) Synthèse des points abordés

Les points régulièrement abordés dans les observations se rapportent essentiellement au domaine du SALBERT en zone UCa du PLU et en particulier à la zone verte planifiée dans la partie Sud Est du domaine dans le projet et dont les copropriétaires ont des avis divergents sur l'utilité de cette zone selon leurs sensibilités et intérêts personnels.

Il est à noter que certaines des observations sont redondantes émanant des mêmes personnes qui se sont exprimées par courrier ou/et par courrier électronique.

Il est à signaler qu'en décembre la copropriété a fait procéder à l'abattage des arbres susceptibles d'être protégés par cette zone verte en évoquant leur état sanitaire défectueux, les risques potentiels pour la population et l'action des racines sur les réseaux d'assainissement situés à proximité.

Les autres points abordés concernent essentiellement :

- Les interrogations liées au besoin d'émettre des règles particulières au PLU et de créer des protections supplémentaires alors que le règlement de copropriété s'impose aux propriétaires,
- Le classement en zone UB de l'immeuble situé sur la parcelle 242 alors qu'il fait partie du Domaine et devrait donc être classé en zone UA,
- L'ouverture à l'urbanisation du secteur Est du domaine avec des arguments contradictoires selon les intervenants,
- La création d'un espace réservé aux activités pédagogiques et à la protection des espèces en « zone verte »
- La correction d'une erreur matérielle concernant l'accès par la rue Pasteur

Bien qu'il ne soit pas formellement identifié dans les diverses pièces transmises dans les observations, il semble qu'un projet de construction d'immeubles du même type que celui déjà existant en zone Est du Domaine soit le principal point de discorde entre les résidents du domaine.